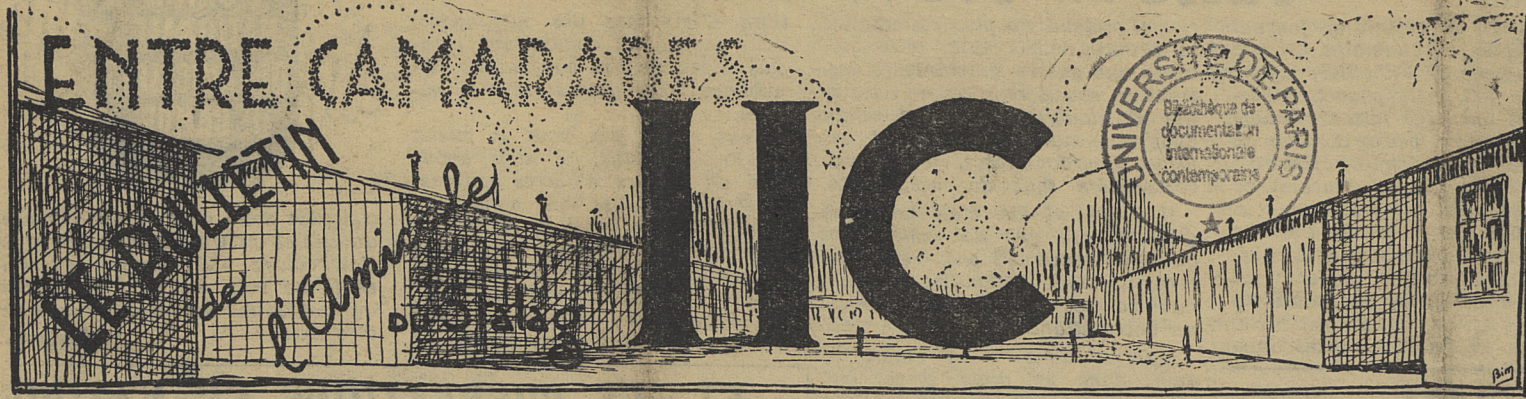


Chay Journal



Rédaction : 68, rue de la Chaussée d'Antin - PARIS (9^{ème})

**N'oubliez pas
que l'Amicale
compte sur
tous ses membres
pour continuer
son œuvre,
votre œuvre**

Il n'y avait pas foule lorsqu'à 10 h. 30, notre ami et président Manin, entouré du trésorier Tarin et du secrétaire Gaubert, déclara la séance ouverte.

Pour être juste, il faut reconnaître que l'assemblée « s'étouffa » par la suite jusqu'à atteindre la trentaine (sans compter les dames).

Le rapport moral

Après quelques mots de remerciement aux courageux présents, Manin décida d'entrer dans le vif du sujet en donnant la parole au secrétaire pour la lecture du rapport moral.

Comme chaque année à la même époque nous nous retrouvons devant vous afin de faire le bilan de notre activité pendant les douze mois qui viennent de s'écouler. Aujourd'hui, va donc se tenir notre Assemblée générale annuelle.

Je ne referai pas l'historique de notre association : vous savez tous comment « l'Amicale du II C » a succédé au « Secrétariat de Camp », animé par Cornu et à l'Amicale clandestine de Buissonnière. Je me contenterai donc de rappeler ces deux noms et de saluer en passant le néo-Marocain et le vieil Algérien qui ont été à la base de cette association.

Je manquerais à tous mes devoirs si je ne vous remerciais pas, mes chers camarades, d'être venus ce matin. Naturellement, vous eussiez pu être plus nombreux; nous avions pris la précaution de vous prévenir longtemps à l'avance de la date de cette assemblée; nous avons fait des appels pressants mais nous constatons, une fois de plus, qu'il est bien difficile de faire déplacer les gens. Je sais que nous n'avions pas à vous offrir un programme bien attrayant; je sais que l'on se sent à l'aise le dimanche matin, les pieds dans ses pantoufles, mais n'éprouvée-t-on pas une petite satisfaction intérieure lorsqu'on a consenti un sacrifice ? De ce sacrifice que vous avez fait, je tiens à vous exprimer notre reconnaissance. Au nom du Bureau, je vous remercie bien sincèrement et bien chaleureusement.

Je remercie également les camarades qui ont eu l'intention de

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

venir, mais qui en ont été empêchés pour une raison quelconque. Enfin, il faut que je me contente de saluer les autres, tous ceux qui n'ont pas voulu se déplacer. J'espère que l'on ne me taxera pas d'ingratitude de ne pas les remercier de nous faire confiance; car, c'est de la confiance qui peut s'appeler indifférence et l'indifférence est un état d'âme que l'on n'aime pas inspirer.

Je ne sais si je peux me permettre d'adresser félicitations et remerciements aux membres du Bureau. Car le Bureau constitue un tout et je ne voudrais pas que l'on pensât que je répands des louanges pour qu'il m'en reviennent une partie. Cependant, je serais injuste si je ne parlais pas de notre ami Robert Tarin qui, bien que malade, continue à assumer la tâche qu'il a entreprise. Il est là depuis la fondation de l'Amicale et l'on sent qu'il y restera tant qu'on aura besoin de lui. Tarin, publiquement, je tiens à te remercier.

Il s'agit maintenant d'entrer dans le vif du sujet. Notre but est de vous mettre au courant de ce qui a été fait durant l'année qui vient de s'écouler et de vous présenter, autant que faire se peut, un programme pour l'avenir.

Nous traiterons, en premier lieu, de la situation particulière de notre Amicale et ensuite des questions qui intéressent l'ensemble des ex-prisonniers et de leurs familles.

En ce qui concerne l'Amicale du II C, nous devons reconnaître que sa situation n'est guère plus brillante que l'année dernière à cette

même époque. Le nombre des adhérents n'a pratiquement pas augmenté, mais nous pouvons penser que le terrain est prêt pour un futur accroissement des effectifs. Grâce à certains d'entre vous qui nous ont fait parvenir de nouvelles adresses, nous avons pu envoyer le bulletin à quelques dizaines de camarades que nous n'avions pas encore touchés. Avouons, tout d'abord, qu'ils n'ont pas manifesté beaucoup d'enthousiasme à entrer dans nos rangs, mais, constatant qu'ils acceptent depuis près d'un an le service de notre publication, nous croyons que le moment est venu pour eux de se prononcer. C'est pourquoi nous leur enverrons dans quelque temps un mandat par recouvrement du montant de leur cotisation. Libre à eux de le refuser, mais ce ne serait pas gentil de leur part, du moment qu'ils avaient toute latitude de nous retourner les bulletins envoyés et de nous faire savoir ainsi qu'ils ne désiraient pas faire partie de notre organisation. Enfin, qui ne tente rien, n'a rien. Faisons l'expérience.

Comme nous l'avions indiqué l'année dernière, nous avons envoyé des mandats par recouvrement aux camarades qui n'avaient pas payé leur cotisation de 1951 et nous sommes même allés « relancer » ceux qui avaient négligé de s'acquitter de leur « dette » envers l'Amicale en 1950. Les résultats n'ont pas été mauvais, puisque, pour 1952, nous avons enregistré 385 cotisants contre 361 l'année dernière. Naturellement, plu-

sieurs ont refusé le mandat, mais certains, sans doute pris de remords, ont payé par la suite. Cela tend, d'ailleurs, à prouver que la réception d'un tel mandat ne comble pas d'aise, mais comment, d'une autre façon, pallier la négligence de certains ? Enfin, alors que l'année dernière les cotisations ne nous avaient rapporté que 126.000 francs, nous avons obtenu en 1952 151.780 francs. Il y a donc une augmentation sensible due aux faits qu'il y a plus de cotisants, que la cotisation est plus forte et qu'un certain nombre de retardataires se sont mis à jour.

Notre trésorier vous dira tout à l'heure que l'état de nos finances est meilleur que l'année dernière. Cela tient à plusieurs causes sur lesquelles je ne m'étendrai pas ne voulant pas trop déflorer le compte rendu de notre ami Tarin. Pourtant je ne peux passer sous silence celle que me paraît la plus importante : c'est la diminution très nette des frais de bulletin. La nouvelle formule nous permet de ne plus dépenser que 10.000 francs par numéro au lieu de près de 20.000, en ce qui concerne l'impression. Nous avons perdu un peu d'indépendance, un peu d'originalité aussi, mais il nous paraît indéniable que les avantages priment les inconvénients.

Puisque nous en sommes au chapitre du bulletin, répétons, une fois de plus, ce que nous disons chaque année; montrons ainsi que les Assemblées générales se suivent... et se ressemblent. Nous avons toujours beaucoup de mal à

alimenter notre publication; il semble que plus le nombre de pages diminue, plus nous avons de difficultés à les remplir. Il ne faudrait pas que chacun se dise : « Il y en aura toujours assez... ». Croyez bien que nous pourrions rendre notre bulletin plus copieux, si nous avions davantage d'articles. Nous pourrions, par exemple, faire employer des caractères plus petits; nous pourrions ne plus mettre à contribution notre ami Moïse; nous pourrions éviter de faire passer, dans les pages qui nous sont imparties, des articles généraux qui ressortissent de l'U.N.A.C.; nous pourrions, en quelque sorte, gagner en originalité. Au tableau d'honneur, cette année, en dehors de Pilla dont le nom s'y trouve depuis longtemps, nous ne pouvons qu'inscrire l'abbé Lécuyer, Franck Roche, Louis Houot (un habitué) et Robert Mouney que je tiens à remercier particulièrement pour son intéressant récit; puisse son « retour » durer encore longtemps; puissent ses aventures n'être pas de sitôt terminées, puisque nous savons que tout s'est quand même bien passé. Nous aurions ainsi la possibilité de remplacer « Les Nomades », qui, j'ai le regret de vous l'annoncer, vont voir incessamment la fin de leurs pérégrinations. Un fois de plus, Pilla, j'ai le plaisir de te féliciter et de te remercier. Dommage, que ce soit la dernière !...

Il s'agit, maintenant, mes chers camarades, de prendre la plume vous-mêmes et de faire la relève. Fouillez dans vos souvenirs, à moins qu'il ne vous suffise d'ouvrir un tiroir de votre bureau et d'en sortir quelques « papiers » que vous nous enverrez. Je sais un camarade qui, il y a deux ans, avait déjà un monceau d'articles; je suppose que, maintenant, ses tiroirs sont encombrés. Allons, B..., ne te fais pas prier. Fais-nous un colis; si la poste aérienne le refuse parce que trop volumineux, envoie-le par bateau; nous attendrons volontiers quelques jours de plus. Ça te débarrassera et ça nous rendra service. Nous comptons sur toi, comme sur tous nos autres camarades. (Voir la suite page 4)

René ALLA
André FOILLIOT
Jean DELANNE
Aimé HOUSSU
Maurice CLEMENT
Eloi LABREVEUX
Charles PIQUET
Louis RECHET
Raymond DAVID
Joseph TALLON
Pierre DUMAND
Gaston CHIGNARDET

**LISTE DES CAMARADES
AYANT PAYÉ
LEUR COTISATION
depuis la parution
du dernier numéro**

Abbé LECUYER
René ROUVIERE
Maxime BELTZER
Paul DUHUY
Louis MAUREL
Elié PONCHEL
Robert MOUNEY
Marcel BLAEVOET
Roger MARY
André PARRICHE
Gaston LACASSAIGNE
René FAURE
Jean SAUVEGRAIN
André AUDIN
Mme Vve LAIDIN
André GELAS
Bernard SCHLIENGER
Roger GAUBERT
Roger COSTEDOAT
Georges LAVERDURE
Paul VIELLEVIE
Lucien TEXTIER
Raymond MENAGE
Jacques KELMAN
Roland TASSIER
Raymond BOREL
René GUTZWILLER

André PROUST
Michel MERANDON
Charles DAMET
René CHARBONNEAU
Georges PILLA
François RICHARD
Bernard BEHEITY
Henri PIERRON
Dr MICHALLET
Maurice MELLOT
Georges CHALMIN
Louis BENOIT

Jean SAUVEGRAIN, « bonne et heureuse année à tous les anciens du II C »;
Georges CHALMIN, ses « meilleurs vœux de prospérité pour l'Amicale du II C ».
(Merci, Chalmin, pour ce que tu ajoutes; nous serons heureux nous-mêmes, de recevoir ta visite);
Mme et Charles DAMET envoient leurs « meilleurs vœux pour 1953 »;
Le Dr Maurice MICHALLET, ses « meilleurs vœux à tous »;
Louis LECOQ, ses « meilleurs vœux de bonne année et de bonne santé » et une poignée de mains aux camarades du Nordenhamm;
Joseph TALLON envoi ses vœux et il ajoute :

Raymond DAVID, ses « meilleurs souvenirs à tous les anciens du II C »;
Charles PIQUET, ses « meilleurs vœux pour 1953 » et son « bon souvenir à tous »;
Marcel BLAEVOET, ses « meilleurs vœux »;
Louis MAUREL, son « amical souvenir »;
Elié PONCHEL, ses « meilleurs vœux pour 1953 et merci à tous des efforts pour maintenir notre fraternité ».
(En ce qui concerne les amitiés aux camarades que tu nommes, nous ne pouvons les faire parvenir, car, malheureusement, ils ne sont pas des nôtres);
André GELAS, ses « vœux » et ses amitiés »;

...NOUS

Comme je vous le signalais l'année dernière, je suis toujours un fervent lecteur (ainsi que ma femme) des « Nomades » de Georges Pilla. J'ai toujours peur de voir à la fin de chaque numéro les trois lettres fatales pour moi : Fin. Veuillez bien lui dire de continuer son feuillet en encore toute l'année 1953.
(Nous sommes heureux pour Pilla de ce que tu écris, mon cher Tallon; nous sommes assurés que notre camarade éprouvera une grande joie en constatant que vous l'appréciez, ta femme et toi, Malheureusement, en tant que responsable du bulletin, le secrétaire va se voir obligé de mettre bientôt les fatidiques trois lettres. Comme tu le constateras en lisant le rapport moral, nous n'avons nous-mêmes qu'un espoir : c'est qu'il y ait une suite);
André AUDIN envoi ses « meilleures amitiés et bien le bonjour aux anciens de la Hutte Graft »;
René FAURE écrit :
Je reçois toujours avec plaisir « Entre Camarades »; c'est le seul lien qui maintenant nous rattache les uns aux autres et je félicite sincèrement tous ceux qui continuent à œuvrer pour la bonne cause afin que ne périsse pas l'esprit K.G.
(Merci, Faure; ces quelques mots nous vont droit au cœur.)

ENTRE...

NAISSANCE

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de Marie, fille de Bernard SCHLIENGER, 62, rue Paul-Doumer, Harfleur (Seine-Inférieure). Nos bien vives félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux au charmant bébé.

ET VOICI DES VŒUX

Nino NESI, de Saignelégier (Suisse), nous envoie ses vœux. Il écrit :
Veuillez-vous accepter mes meilleurs vœux et mes remerciements aussi pour le travail accompli ? Croyez que nous sommes touchés par tous les efforts que vous faites pour maintenir entre nous cet esprit de solidarité et cette amitié qu'on ne devrait pas avoir besoin d'attiser.

(Merci, Nési, et de tes vœux et de tes remerciements. Nous sommes heureux que tu apprécies nos efforts.)

René ALLA, au dos de son chèque, envoi ses « meilleurs vœux de prospérité »;
Mme SIMONEAU, ses « meilleurs vœux »;
Jean DELANNE, ses « bons vœux à tous les amis fidèles du II C »;
André FOILLIOT, ses « bons vœux pour tous, en particulier aux amis qui se dévouent pour notre Amicale qui doit survivre »;
Paul DUHUY, son « bon souvenir à tous »;

NOTRE BANQUET ANNUEL

aura lieu

le 22 Mars 1953

au Salon des Prévoyants, 279, rue des Pyrénées, Paris (20^e)
(Métro Gambetta - Autobus 26, 96, 101)

Prix : 1.300 francs
Jusqu'à 8 ans, 1/2 tarif

Faites-vous inscrire avant le 15 mars

ENVOYEZ DES LOTS POUR LA TOMBOLA. MERCI

FP RES 402



Un ami fut pris une nuit d'une violente débâcle intestinale; ne trouvant pas, dans le dédale des couloirs de l'hôtel, les lieux communément appelés d'aisance, il se

TRIBUNE LIBRE

souvint qu'il lui restait un journal du soir dans sa chambre.

Le lendemain, l'hôtelier, ayant trouvé le joli petit paquet, invoqua mon ami, lui faisant remarquer sa manière peu orthodoxe de s'épancher et s'entendit répondre : « Il ne faut jamais croire à ce qu'on met dans les journaux ».

C'est ainsi que je prends l'article du magazine américain « Life », où Marianne semble préférer les maisons dites closes aux cours du soir de l'Armée du Salut. Mais, quand un ancien combattant amé-

Allo !... New-York !...

ricain prétend ne plus reconnaître la France depuis 1918, celle qui, après une guerre sanglante et destructive, savait renaitre de ses ruines et montrer un visage serein dans ses maisons neuves et ses usines bourdonnantes, je ne puis comprendre tant de méchanceté.

Il a été dit que c'est un signe d'intelligence que de comprendre qu'on ne comprend pas; c'est sûrement un signe d'humilité certaine, mais ce mot est totalement inconnu outre-Atlantique.

Mauriac dans « Le Figaro », Juin, dans un dîner privé, ont répondu magistralement à cette campagne de dénigrement.

Mais je pense qu'en tant que prisonniers, qu'en tant qu'hommes qui, civils, ont donné sept années et plus de leur existence à leur pays, nous pouvons, nous avons le devoir de dire : « Assez » à ces élucubrations. Que « L'Humanité » dise ce qu'elle veut des U.S.A., rien d'étonnant puisqu'on la laisse

libre d'imprimer des mensonges, mais jamais un combattant français n'oserait dire contre une République sœur d'aussi sévères paroles.

Tout ne va pas pour le mieux en France; mais, si nous avons volé au secours d'autres nations, — et les exemples sont nombreux, dans l'histoire, — ce ne fut jamais pour notre propre bien, pour notre propre intérêt mais pour celui des autres. C'est un titre de gloire de la République Française. Nous n'avons jamais fait de guerre de



conquête mais nous respectons nos amitiés et les traités, même lorsque c'est contre notre propre intérêt, et je ne vois pas qu'il se trouve au monde une nation qui puisse en dire autant. L'Amiral.

LA SÉCURITÉ SOCIALE...

OBLIGATIONS DES ASSURÉS EN MATIÈRE DE SOINS

Visites et consultations

L'assuré choisit librement son médecin. Il ne doit demander une visite que lorsque l'état du malade empêche celui-ci de se rendre au cabinet du praticien.

Le malade supporte la charge des frais de déplacement qu'il engage pour se rendre au domicile du médecin (une dérogation à cette disposition est prévue par l'assurance longue maladie qui sera étudiée dans un prochain article).

L'assuré ne doit faire appel au médecin la nuit ou le dimanche que dans les cas d'urgence.

Lorsque le médecin visite le malade, ses frais de déplacement sont remboursés sur la base des tarifs de la Caisse de Sécurité sociale. Toutefois, le remboursement est limité aux frais correspondant à la distance qui sépare le domicile du malade du cabinet du praticien le plus proche.

Lorsque, au cours d'une même visite, le médecin examine plusieurs malades, il ne doit compter qu'une seule visite et, en sus et au maximum, deux consultations. Une feuille de maladie est remplie pour chaque malade.

Bulletin d'information

Certains actes ne peuvent donner lieu à remboursement que si le contrôle médical de la Caisse a été avisé de leur exécution par l'envoi d'un bulletin d'information.

Ce bulletin, rempli et signé par le praticien, est envoyé par l'assuré au contrôle médical au plus tard le jour où l'acte est exécuté. Il ne constitue qu'un simple avis

permettant à la Caisse de déclencher éventuellement le contrôle médical, et ne comporte pour la Caisse aucune obligation de réponse.

Bulletin d'entente préalable

D'autres actes ne peuvent donner lieu à remboursement que si la Caisse, après avis du contrôle

UNE NOUVELLE PROROGATION DES BAUX COMMERCIAUX

« Le Journal Officiel » du 1^{er} janvier 1953 publie une loi du 31 décembre 1952, qui proroge à nouveau certains baux de locaux à usage commercial, artisanal ou industriel.

On sait que, en principe, c'était le 31 décembre 1952 que devait prendre fin le régime de la prorogation, le législateur ayant pris l'engagement de promulguer une loi d'ensemble sur les baux commerciaux réglant ainsi les problèmes existant entre propriétaires et locataires de locaux commerciaux en cours de bail et ceux des locataires ou propriétaires n'ayant pu, pour une raison quelconque, renouveler leur bail.

Malgré la nécessité de régler d'une façon claire ces différents problèmes, le Parlement, plus préoccupé des questions purement politiques, sans doute, a ajourné une fois de plus le vote d'un texte de fond et s'est contenté de proroger pour 6 mois, jusqu'au 15 juillet 1953, un régime exceptionnel.

Le texte du 31 décembre 1952 prévoit que les demandes en renouvellement présentées par les locataires ou celles en reprise formées par les propriétaires n'ont pas à être renouvelées quelle que soit la date à laquelle elles ont été signifiées.

Par le même texte, bailleurs et locataires sont relevés de toute forclusion qu'ils auraient encourue avant la promulgation de ladite loi. Cette disposition revêt un caractère exorbitant puisqu'il est

spécifié que ce relèvement intervient « nonobstant toute décision de justice, même définitive, non encore exécutée, et à la seule

LOI N° 52-1409 DU 31 DECEMBRE 1952 relative à la prorogation de certains baux de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal (J.O., 1^{er} janvier 1953)

ARTICLE 1^{er}. — La date du 15 juillet 1953 est substituée à celle du 31 décembre 1952, dans l'article 1^{er} de la loi N° 51-685 du 24 mai 1951, modifiant la loi N° 50-1599 du 31 décembre 1950, relative à la prorogation de certains baux de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal.

ARTICLE 2. — Les demandes en renouvellement et les demandes en reprise régulièrement formées antérieurement à la promulgation de la présente loi n'auront pas à être renouvelées quelle que soit la date à laquelle elles ont été signifiées.

Les bailleurs et les locataires sont expressément relevés, pour les demandes en renouvellement et les demandes en reprise, de toute forclusion encourue antérieurement à la promulgation de la présente loi nonobstant toute décision de justice, même définitive, non encore exécutée, et à la seule condition pour les locataires d'être encore dans les lieux.

ARTICLE 3. — Les dispositions de la présente loi sont d'ordre public.

RECHERCHES

inconnu qui fut victime de la catastrophe du barrage du Mohnetal, en mai 1943.

Le corps fut retiré des eaux de la Ruhr sur le territoire de la commune de Menden et enregistré avec les indications suivantes :

N° 15 (numéro donné par le service d'identification de la commune de Menden);
décédé le 17-5-43;
corps masculin, âgé de 30 à 40 ans;

DEMANDE D'EMPLOI

Un camarade du XII D, Maurice Ouin, 37, rue d'Enghien, Paris (10^e), demande emploi de manutentionnaire, magasinier ou tout autre.

...ET LES PRESTATIONS EN NATURE

médical, a accepté préalablement de les prendre en charge.

Le malade adresse au contrôle médical, préalablement à l'exécution de l'acte, une demande d'entente remplie et signée par le praticien. La réponse de la Caisse doit être faite au plus tard le dixième jour suivant l'envoi de la deman-

de; l'absence de réponse de la Caisse dans ce délai correspond à un accord pour l'exécution de l'acte.

Les imprimés « bulletin d'information » et « bulletin d'entente préalable » sont remis aux malades par les praticiens; ils peuvent être également délivrés par la Caisse.

Les actes qui doivent donner lieu à l'envoi d'un de ces imprimés sont indiqués dans la nomenclature (voir précédent article). En principe, c'est le médecin qui informe le malade de cette obligation; celle-ci peut toujours se renseigner auprès de la Caisse de Sécurité sociale pour connaître les formalités qu'il a à accomplir.

Autres obligations

Dans certains cas particuliers (placement, cure thermale, etc...), le remboursement n'est accordé que si le malade a obtenu de la Caisse un accord préalable formulé par écrit, sans que l'expiration du délai de dix jours, visé ci-dessus, puisse être considérée comme une présomption à l'assentiment de la Caisse.

Ces différents cas seront étudiés dans les prochains articles traitant des placements, hospitalisations, cures, etc...

Auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs, gymnastes médicaux)

Les soins dispensés par les auxiliaires médicaux ne donnent lieu à remboursement que :

- s'ils ont été prescrits par écrit (nombre et nature des actes) par un médecin;
- s'ils ont été donnés par un auxiliaire autorisé à exercer cette profession.



CONTRE LA VIE CHERE

Le GROUPEMENT ECONOMIQUE D'ACHATS (G.E.A.), 12, rue de Paradis, à Paris (10^e), a, depuis plusieurs années, mis à la disposition de nos camarades son vaste réseau de commerçants détaillants, grossistes et fabricants, qui, sur présentation d'un carnet d'achats, leur consentent des remises de 10 à 25 %, des prix de gros ou de fabrique sur tous leurs achats.

Utilisez ce carnet, vous serez agréablement surpris des économies substantielles qu'il vous fera réaliser.

Une visite ou une demande de renseignements directs aux fournisseurs portés sur ce carnet ne vous engage nullement, et vous pourrez, en toute liberté, comparer les articles et les prix avant de fixer votre choix.

Les carnets d'achats sont toujours à votre disposition, à notre siège, 68, Chaussée-d'Antin, à Paris (9^e), ou au G.E.A., 12, rue de Paradis, à Paris (10^e).

Afin de donner un aperçu exact des avantages que procure le Service d'achats, le Groupement Economique d'Achats édite, chaque saison, un superbe catalogue illustré, avec indication des conditions consenties à nos camarades.

Ce catalogue sera envoyé, sur simple demande et sans engagement de la part des demandeurs, à leur adresse personnelle, à nos adhérents qui en feront la demande au G.E.A., 12, rue de Paradis, à Paris (10^e), en indiquant qu'ils sont affiliés à l'U.N.A.C.. (Joindre un timbre-poste pour frais d'envoi.)

POUR VOUS, MESDAMES...

Une adresse à retenir

35, boulevard de Strasbourg, Paris (10^e)

Téléphone : PROvence 07-61

Métro : Strasbourg-Saint-Denis et Château-d'Eau

CLÉOPATRE

COUTURE

(Ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 9 heures à 19 heures)

Vous y trouverez une collection en tous points remarquable tant par l'élégance de ses modèles exclusifs que par la qualité de ses tissus et par la perfection de la coupe et de la finition

MANTEAUX (pure laine tous coloris) depuis 12.000 fr. | GABARDINES (pure laine tous coloris) depuis 15.900 fr.
ROBES depuis 5.000 fr. | COSTUMES TAILLEURS depuis 12.900 fr.

ET UN GRAND CHOIX DE JUPES, CHEMISIERS ET VESTES

Le meilleur accueil sera réservé aux femmes des membres de nos Amicales, et, sur présentation du carnet G.E.A., une REDUCTION de 10 à 15 % leur sera faite. FACILITES DE PAIEMENT SUR DEMANDE



VENTE A CREDIT

Conditions spéciales aux anciens P.G.

L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

Interrompu par la crise ministérielle née de la démission de M. Antoine Pinay, le vote du budget est maintenant chose acquise après une rapide « navette » entre l'Assemblée nationale et le Conseil de la République.

Les chapitres qui nous intéressent plus particulièrement, ceux du ministère des A.C. et V.G., ne diffèrent guère de ceux que comportait la lettre rectificative déposée par le gouvernement précédent pour tenter d'apaiser le mécontentement manifesté par le Parlement devant l'intransigeance de la direction du Budget à l'égard des A.C. et V.G.

En bref, notons les améliorations suivantes :

Le taux des pensions des veuves de guerre sera majoré de 5 % à compter du 1^{er} août 1953 et cette majoration sera portée à 15 % à compter du 1^{er} novembre 1953.

D'autre part, l'article 43 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre est ainsi complété :

(ont droit à pension) :
2° les veuves des militaires ou marins dont la mort a été causée par des maladies contractées par suite de fatigues, dangers ou accidents survenus par le fait ou à l'occasion du service, ainsi que les veuves des militaires et marins morts en jouissance d'une pension définitive ou temporaire correspondant à une invalidité égale ou supérieure à 85 pour 100 ou en possession de droits à cette pension.

Le taux des pensions d'ascendant et de la majoration allouée pour chaque enfant décédé, à partir du deuxième inclusivement, sera majoré de 5 % à dater du 1^{er} août 1953.

Il sera alloué, à compter du 1^{er} juillet 1953, aux invalides titulaires d'une pension d'invalidité égale à 50 % et à 55 %, ou régulièrement

Vers un peu d'équité

proposés pour une pension de cette nature, une allocation spéciale de 5.000 francs soumise au rapport constant.

Le montant maximum de la retraite que peuvent se constituer les A.C. et V.G. dans les conditions prévues par la loi du 4 août 1923 et les lois subséquentes (c'est-à-dire avec une participation de l'Etat) est fixé à 48.000 francs.

Le chapitre 46-33 concernant le pécule des P.G. ou de leurs ayants cause a été adopté sans modification, c'est-à-dire que le premier versement reste fixé :
pour les ayants cause, à la totalité de la somme due;
pour les P.G. vivants à 2.800 francs maximum.

L'adoption de ce chapitre a d'ailleurs été accompagnée, après diverses interventions, notamment de M. Le Coutaller, du vote d'un amendement dans lequel l'Assemblée nationale manifeste son désir de voir enfin appliquer la loi sur le pécule de l'ensemble des P.G.

Car il est à proprement parler inadmissible qu'un arrêté datant du 22 octobre 1952 ne soit pas encore, au 5 février 1953, suivi d'un règlement d'application, dont l'élaboration était pourtant bien simplifiée par l'existence d'un précédent connexe, celui touchant au pécule des ayants cause.

Mais, là encore, il est évident que les services du Palais du Louvre ont soigneusement glissé quelques bâtons dans nos roues et sont maintenant en quête de formalités supplémentaires et à renouveler

tous les ans, propres à enlever au maximum d'ayants droit toute velléité de réclamer leur dû.

Si les satisfactions apportées aux A.C. et V.G. par la discussion du budget 1953 sont assez minces dans le présent, il est des perspectives plus encourageantes dans un avenir proche.

Tout d'abord, au cours du débat, le ministre du budget a été amené à confirmer que des ordres avaient été donnés et seraient renouvelés pour l'établissement d'une statistique « sincère » des ressortissants du ministère des A.C.

D'autre part, l'Assemblée nationale a voté un amendement accepté par le gouvernement et dont voici le texte :

Le gouvernement déposera avant le 1^{er} octobre 1953 un projet de loi codi-

L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

fiant et complétant les lois votées qui définissent les droits des A.C. et V.G.

Ce nouveau texte, dont l'application intégrale sera obtenue au terme d'un délai de quatre ans, pourra se réaliser en plusieurs étapes et règlera notamment :

1° la mise à parité et ensuite le rapport constant qui devra exister entre les traitements de fonctionnaires, d'une part, et la retraite du combattant, toutes les pensions et allocations des veuves, orphelins, ascendants, invalides, d'autre part;

2° les remboursements des pertes de biens, pécules, soldes et avantages matériels prévus par les différents statuts des victimes de guerre qui devront être liquidés également au terme d'un délai de quatre ans.

Et M. Henri Bergasse, nouveau ministre des A.C. et V.G., à l'issue des débats, après avoir pris l'engagement de préparer des améliorations concrètes au cours de 1953, a conclu avec netteté :

« Si j'en étais empêché, je cesserais de m'associer à la politique gouvernementale. »

Il est, enfin, une des revendications auxquelles nous sommes, à l'U.N.A.C., le plus attachés, qui va entrer dans la voie des réalisations.

Il s'agit du rapatriement des corps de nos camarades inhumés en Tchécoslovaquie.

M. Emmanuel Temple, avant son départ de la rue de Bellechasse, avait réussi à obtenir l'accord du Gouvernement de Prague en cette matière. Restait à préciser les modalités d'exécution de cette pieuse opération.

Espérons que les services compétents ne s'éterniseront pas dans l'étude de ces détails et que les familles endeuillées obtiendront rapidement l'ultime consolation de pouvoir prier sur la sépulture de leurs chers disparus.

M. L.-C. Moyse.

Le problème...

Il faut construire 5 millions de logements !

Une fraction considérable de la population de ce pays est sans toit ou vit dans des conditions d'insalubrité préjudiciables à la santé physique et morale de notre peuple !

Ces axiomes qu'on retrouve dans tous les quotidiens et périodiques ne sont pas énoncés ici pour chaapeuter de longs commentaires, que l'exiguïté de notre format nous interdit. D'ailleurs, les paroles et les écrits, s'ils peuvent être, parfois, considérés comme une forme d'action, n'ont donné jusqu'à ce jour, en matière de construction et de reconstruction, que des résultats, dont le moins qu'on dire c'est qu'ils ne sont pas marqués au coin de l'efficacité.

Au surplus, les raisons qui militent en faveur d'une politique active de l'industrie du bâtiment sont connues.

C'est pourquoi, au lieu d'épiloguer longuement sur ces raisons, notre intention est d'agir.

Il existe un ensemble de lois et de règlements qui régissent la construction.

Dans le cadre de ces lois et règlements, un système de prêts

fonctionne, on le sait, qui donne à chacun la possibilité d'acquiescer un logement.

Pour transformer en réalité cette possibilité, quelques entrepreneurs anciens prisonniers de guerre ont

LES ADIEUX DE M. TEMPLE

A la veille de son départ du ministère des A.C. et V.G., — où, durant près d'un an et demi, il a œuvré de grand cœur pour la défense de nos intérêts, — M. Emmanuel Temple, auquel succède un autre combattant des deux guerres, M. Henri Bergasse, a tenu à adresser aux membres de nos Amicales, par l'intermédiaire de notre président, René Seydoux, la déclaration que voici :

Je tiens à exprimer, une dernière fois comme ministre, mes sentiments d'affection et de dévouement aux Anciens Combattants et Victimes de guerre.

Sincèrement attaché à leur cause, je ne pouvais pas oublier que la durée de ma mission était liée aux événements politiques, mais je ne cacherais pas que j'éprouve une peine réelle à abandonner la tâche qui m'avait été assignée il y a 17 mois.

Je remercie tous ceux qui m'ont conseillé, éclairé, aidé.

Je garderai toujours le souvenir de ces émouvantes manifestations où se trouvaient représentés le sacrifice, le courage, la douleur et où s'exprimait ainsi la grandeur de notre pays.

Il me reste cette satisfaction de pouvoir, au Parlement, continuer ma tâche très modestement, mais avec la même foi, aux côtés de parlementaires qui la servent avec talent et dévouement.

Celui qui me remplace vous apporte une garantie essentielle : il est le combattant de deux guerres. Je lui souhaite la meilleure réussite qui sera ainsi la vôtre.

L'Assemblée du Groupement lyonnais

Le Groupement des Amicales de Camps de la région lyonnaise tiendra son Assemblée générale, les samedi 21 et dimanche 22 mars 1953, sous la présidence de René Seydoux, président de l'U.N.A.C., avec la présence d'un membre du Bureau de chaque Amicale nationale.

Avant l'Assemblée générale du groupement, chaque Amicale tiendra son Assemblée générale.

L'Assemblée plénière aura lieu le dimanche à 10 heures et sera suivie d'un repas au Cercle.

Le samedi soir, un bal est organisé au Cercle par l'Amicale des Stalags I.

Ligue française du consommateur
VETEMENTS
Prix de gros
51, rue de la Chaussée-d'Antin
Paris (9^e)

...du logement

eut l'idée de créer un groupement d'entrepreneurs qui, avec l'aide du Crédit Foncier et du Sous-Comptoir des Entrepreneurs, serait en mesure de construire, sous la forme individuelle (pavillons) ou collective (immeubles), des logements pour leurs camarades anciens P.G. sans abris ou mal logés.

La solidarité active est un des sentiments humains sur lesquels repose notre organisation.

Aussi avons-nous accueilli avec le plus grand intérêt une suggestion qui de toute évidence va dans le sens de nos préoccupations.

Nous souhaitons donc que le groupement d'entreprises, préconisé par certains de nos camarades, naisse et agisse rapidement.

A cet effet, nous nous adressons instamment à tous les entrepreneurs anciens P.G. travaillant dans l'industrie du bâtiment, qu'une telle œuvre intéresse, pour qu'ils se mettent en rapport avec :

Raymond Guignard, membre de l'Amicale du XII B/F, U.N.A.C., 68, Chaussée-Antin, Paris (9^e).

A et P. BARRIÈRE frères

VINS FINS ET SPIRITUEUX
41 à 45 bis, Cours du Médoc, Bordeaux
Prix spéciaux aux amicalistes de la part d'Armand Barrière
(Ancien de l'Ofiag XVII A - Baraque 22)
Représentants demandés

RADIO-CARILLON

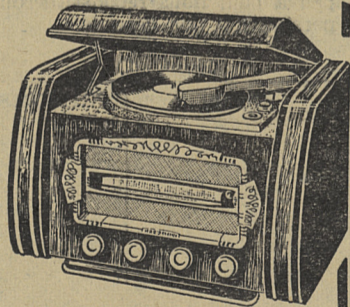
A. NOEL - CONSTRUCTEUR
EX-P.G.
10, RUE PIERRE-PICARD - PARIS-18^e
FOURNISSEUR DE LA F.N.C.P.G. ET ŒUVRES A.C.P.G.

Par ma méthode de vente directe, les prix les plus intéressants... Rien à payer à la commande
RÈGLEMENT HUIT JOURS APRÈS RÉCEPTION DE L'APPAREIL

CARILLON 621
MODÈLE MOYEN
6 LAMPES RIMLOCK
TOUTES ONDES - HAUT-PARLEUR 17"
15.600' 16.100'

GARANTIE TOTALE
APPAREIL, TROIS ANS - LAMPES, HUIT MOIS
12 MODÈLES 6 à 8 LAMPES. 5.200' à 12.000'

EXPÉDITION DANS TOUTE LA FRANCE
CORSE - AFRIQUE DU NORD PAR AVION



COMBINÉ RADIO et PHONO
MODÈLE LUXE - 6 LAMPES RIMLOCK
4 GAMMES D'ONDES - MOTEUR 78 TOURS
33.000' 33.600'

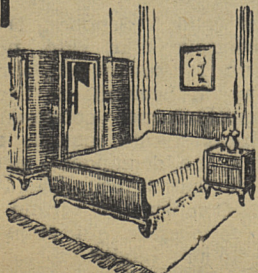
Même modèle en MICROSILLON 33 Tours : 1/2 h. d'écoute

DIRECTEMENT DE MON ATELIER

MEUBLEX

affilié au
MOBILIER DE FRANCE

la plus importante organisation de
vente de meubles (45 maisons en France)



STOCKS IMMENSES!
PRIX ÉTONNANTS!
PAIEMENTS ÉCHELONNÉS

Catalogue sur demande

108 AV LEDRU-ROLLIN - PARIS
Métro Ledru-Rollin

Sur présentation du cachet de l'U.N.A.C.,
une remise de 12 % vous sera accordée.



409 G
Directement de l'Usine
Nos expéditions dès réception de la commande des superbes
MÉNAGÈRES argentées à 120 grammes avec justification
de titrage, sur maillechort La plus belle Orfèverie
Française. VOUS AVEZ À CHOISIR ENTRE :

- A. Une ménagère de 37 pièces richement décorée, rendue pratiquement inusable grâce à son usage, elle comprend : 12 fourchettes, 12 cuillères, 12 cuillères à café et une louche, payable en 9 mensualités de 1.950 fr. (plus une à la réception)
- B. Une ménagère de 49 pièces qui comporte, en plus de la ménagère précédente, 12 couteaux de table assortis, en véritable acier inoxydable et dont le manche est en métal argenté, payable en 9 mensualités de 3.150 fr. (plus une à la réception)
- C. Une ménagère de 83 pièces comportant en plus des ménagères précédentes, 12 cuillères, 12 fourchettes et 12 couteaux à dessert, elle est payable en 9 mensualités de 5.750 fr. (plus une à la réception)
- D. Une ménagère de 111 pièces de même composition que la précédente, elle renferme en plus : 12 couverts à poisson (12 pièces) et 11 service de découpe à poisson (12 pièces) elle est payable en 9 mensualités de 7.500 fr. (plus une à la réception)
- E. Une ménagère de 176 pièces de même composition que la ménagère "D" elle possède en plus une pelle à tartre, 12 fourchettes à gâteaux, 12 fourchettes à escargots, 12 fourchettes à huîtres, 1 service à glace (2 pièces) et ses 12 cuillères, 1 pince à sucre, 12 cuillères à moka et une cuillère à ragoût, elle est payable en 9 mensualités de 10.750 fr. (plus une à la réception)

SATISFACTION TOTALE OU REMBOURSEMENT INTEGRAL
CONDITIONS SPÉCIALES pour VENTE au COMPTANT
UN SUPPLÉMENT DE 4.000 FRANCS POUR LES MÉNAGÈRES TITRÉES 130 GRAMMES
Toutes nos Ménagères sont vendues avec Bon de Garantie officiel pour 10 ans.

SHD
CATALOGUE ADRESSÉ SUR DEMANDE
Pour bénéficier gratuitement de splendides échantillons de luxe, joindre la présente annonce à votre commande qui doit nous parvenir avant le 15 MARS

SOCIÉTÉ D'HORLOGERIE DU DOUVE
105, RUE LATRÀPÈTE - PARIS - Métro - École-Militaire - Gare du Nord

Bénéficiez des primes à la construction, allocation, dégrèvements avec le
CRÉDIT MUTUEL DU BATIMENT
Société Anonyme, Capital 40.000.000 de francs entièrement versés
POUR ACHETER, CONSTRUIRE, AMÉLIORER VOTRE HABITATION
Crédits à date ferme: PLUSIEURS MILLIARDS de francs servis
C. M. B., 35, BOULEVARD DES CAPUCINES - PARIS (2^e)

